

Les caisses réclament plus d'autonomie

Prévoyance. Elles veulent fixer les normes

Daniel Eskenazi, Zurich

L'Association suisse des institutions de prévoyance professionnelle (ASIP) souhaite davantage d'autonomie. Cela vaut notamment pour la fixation du taux de conversion. Sept caisses de pension sur dix ayant répondu à l'enquête de Swisscanto estiment que la fixation par la loi de ce ratio qui détermine le montant des rentes reste nécessaire. «Cependant, il serait tout à fait utile de réfléchir à d'autres solutions, telles que, par exemple, l'abandon d'une fixation légale du taux minimum», a par ailleurs souligné mercredi Hans Peter Konrad, directeur de l'ASIP.

Pour ce dernier, les paramètres de la prévoyance professionnelle ne sont pas des grandeurs politiques, mais techniques. Ils doivent être fixés par les organes de direction des institutions de prévoyance.

Pour l'ASIP, plus l'espérance de vie est élevée et le taux d'intérêt technique bas, plus le taux de conversion doit être bas. «Comme ces facteurs ne correspondent plus à la réalité, le taux de conversion doit être diminué. Les institutions de prévoyance subissent une perte à chaque départ à la retraite», souligne Hanspeter Konrad. Intenables, les promesses de prestations seront à la charge de jeunes, selon lui.

© Le Temps, 2007